

**COMMUNE D'AMEL
SUR L'ETANG
CANTON DE
BOULIGNY
ARRONDISSEMENT
VERDUN**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2020

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BAUCHET Jean-Claude, M. BIRCKEL Nicolas, M. LAROSE Jean-Luc, M. SOLA Rudy, M. STEICHEN Thierry, M. VEBER Jonathan

Procuration(s) :

M. GILLET Alexis donne pouvoir à M. SOLA Rudy, Mme RENAUD Sabrina donne pouvoir à M. LAROSE Jean-Luc

Etai(ent) absent(s) :

M. BURTIN Jean-Baptiste

Etai(ent) excusé(s) :

M. GILLET Alexis, Mme HARDY Marylène, Mme RENAUD Sabrina, M. TOUSSAINT Etienne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. VEBER Jonathan

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 1

Excusé : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

04/12/2020

Date d'affichage

04/12/2020

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture le :

18/12/2020

et publication du :

18/12/2020

**Délibération
n°2020/12/18/4**

Adoption du Blason Communal

Monsieur le Maire présente les armoiries communales que M. Robert LOUIS et Dominique LACORDE, membres du **Comité Lorrain d'héraldique**, ont conçues et dessinées. Il présente la motivation de ces armes communales et explique les choix pour ces armoiries :

BLASONNEMENT :



Mi-tranché, retailé en chef :

- Au 1, de gueules, chargé d'un butor étoilé essorant d'or tacheté de sable et à la gorge d'argent.
- Au 2, d'azur à un chevronnel d'argent sommé de la partition et surmontant un casque de centurion romain d'or, accosté de deux bars adossés du même.

Soutien de l'écu : Deux rameaux de chêne supportés de tanné, feuillés de sinople et englantés d'or, passés en sautoir.

Croix de Guerre 1914 - 1918 appendue sous l'écu et brochant sur la croisure

Devise toponymique : AMEL-SUR -L'ÉTANG, en lettres de sable sur un listel d'or au revers de gueules.

.../...

MOTIVATION :

Le butor étoilé est l'une des espèces d'oiseaux du site de l'étang d'Amel aménagé par les moines au XIIe siècle pour la pisciculture. C'est l'un des derniers étangs de la plaine de la Woëvre ayant gardé son caractère sauvage. Propriété du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, il a été classé, avec des terrains attenants, en Réserve Naturelle Régionale en 2006 par le Conseil Régional de Lorraine. Sa superficie est partagée entre les communes d'Amel et de Senon.

En parcourant et en déployant ses ailes au -dessus de l'étang, le butor étoilé l'anime et en constitue l'âme.

Ainsi âme et ailes constituent des armes allusives et parlantes pour le toponyme Amel-sur-l'Étang.

Amel, Amella(959), Amellensi-Villa(1145), Ametz(1607) seraient, selon certains auteurs, liés au nom de personne germanique "Ambla".

Les deux bars évoquent également l'étang, la pêche et ainsi Saint Pierre, pêcheur quand il est devenu disciple de Jésus puis premier pape et martyr. Le prieuré bénédictin d'Amel dont la collégiale était vouée à Saint Pierre dépendait depuis le 10ème siècle de l'Abbaye de Gorze, en 1591, le pape céda le prieuré aux jésuites de Pont à Mousson.

Sous l'ancien régime le village dépendait de la prévôté d'Etain, dans le Barrois non mouvant, évoqué par l'azur et les deux Bars (le duché de Bar avait pour armes : D'azur semé de croisettes recroisetées au pied fiché d'or, à deux bars adossés du même, brochants sur le tout.) . Le prieur était le seigneur du lieu.

Le casque de centurion romain rappelle que le village existait à l'époque Gallo-romaine ; des pièces de monnaie, trouvées sur le site, l'attestent.

Le casque de centurion romain est également celui de Saint Martin qui était officier romain avant de devenir évêque de Tours. L'église mère mérovingienne d'Amel vouée à Saint Martin fut reconstruite en 1782, et profondément remaniée en 1920, après les dommages de la grande guerre.

L'argent du chevronnel rehausse la lisibilité des couleurs adjacentes.

Les rameaux de chêne représentent les forêts environnantes.

La Croix de Guerre 1914 - 1918 avec palme a été attribuée à Amel-sur-l'Étang avec la citation suivante à l'ordre de l'armée :

"A été systématiquement incendiée dès le début de la guerre par l'ennemi. A un nombre considérable de ses habitants qui périrent de la barbarie allemande. Par son douloureux martyre, a bien mérité la reconnaissance de la nation"

Après échange, le Conseil municipal accepte cette proposition. **Ces armoiries sont donc adoptées.**

**Délibération
n°2020/12/18/4**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Amel sur l'Etang

Le Maire,

